

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011**

**Délibération**  
**n° 2011.12.246**

**Charte partenariale  
pour la mise en  
oeuvre du plan  
régional santé  
environnement 2  
(PRSE 2) Poitou-  
Charentes : mise en  
oeuvre de l'action 16**

**LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **6 décembre 2011**

**Secrétaire de séance** : Stéphane CHAPEAU

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Gérard ANDRIEUX, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Michel BRONCY à Maurice HARDY, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Jacky BONNET à Martine RIVOISY, Françoise COUTANT à Yves BRION, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Redwan LOUHMADI à Dominique THUILLIER, Cyrille NICOLAS à Bernard CONTAMINE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

**Excusé(s) représenté(s)** :

Françoise LAMANT par Anissa ACHARKI, Jacques NOBLE par Gérard ANDRIEUX

**Excusé(s)** :

Nadine GUILLET, Frédéric SARDIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.12.246**

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**CHARTRE PARTENARIALE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN REGIONAL SANTE  
ENVIRONNEMENT 2 (PRSE 2) POITOU-CHARENTES : MISE EN OEUVRE DE L'ACTION 16**

L'effet sur la santé des molécules à usage de médicaments et des perturbateurs endocriniens est à ce jour peu connu en raison du manque de données en termes analytique et épidémiologique.

Ces paramètres émergents ne font pas l'objet de limites de qualité pour les eaux destinées à la consommation humaine.

A ce jour, quelques programmes de recherches ont été lancés par des distributeurs d'eau, mais uniquement sur des filières très spécifiques.

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE2 Poitou-Charentes) a prévu une sous-action opérationnelle pour développer un programme de recherche sur « les substances médicamenteuses et les perturbateurs endocriniens ».

Cette action du PRSE 2 vise à créer des synergies financières et techniques s'appuyant sur une mise en commun des connaissances et des données des différentes structures parties prenantes. Elle s'appuie sur un comité de pilotage (COFIL) qui fait appel à des compétences élargies : laboratoires, collectivités et exploitants de services d'eau potable, des experts scientifiques extérieurs à la région Poitou-Charentes, les Agences de l'Eau, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Environnement, de l'alimentation et du travail (ANSES), la Direction Générale de la Santé (DGS), l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le GrandAngoulême est représenté par trois techniciens membres de ce comité de pilotage, en tant que personne responsable de la production et distribution d'eau (PRPDE) desservant le plus grand nombre d'abonnés sur le département de la Charente.

Ce COFIL a souhaité l'adoption d'une charte partenariale s'imposant à tous les membres le composant.

La présente charte définit les règles d'utilisation des informations et données mises à disposition dans le cadre des travaux du comité de pilotage, notamment :

- les conditions à appliquer pour permettre :
  - des publications scientifiques
  - la mise à disposition des données issues de la surveillance des personnes responsables de la production distribution d'eau (PRPDE) non anonymisées au sein du COFIL sur la plateforme partenariale sécurisée du PRSE2
- la communication institutionnelle sur l'avancement et les résultats de l'étude.

Elle s'applique dès sa signature par l'ensemble des partenaires.

Vu l'avis favorable du favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 21 novembre 2011,

**Je vous propose donc :**

**D'APPROUVER** la Charte partenariale pour la mise en œuvre de l'action 16 du Plan Régional Santé Environnement (PRSE2 Poitou-Charentes) relative au développement d'un programme de recherche sur les molécules à usage de médicaments et les perturbateurs endocriniens

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite charte

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>16 décembre 2011</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>16 décembre 2011</b>